



SOGECLAIR MAINTIENT SON ELIGIBILITE AU PEA-PME

Blagnac, France, et Montréal, Canada, le 13 avril 2016-SOGECLAIR (NYSE Euronext: SOG), le concepteur de solutions et produits innovants à forte valeur ajoutée pour l'aérospatial et le transport, confirme qu'il respecte tous les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par l'article D.221-113-5 du décret d'application n°2014-283 du 4 mars 2014, à savoir un effectif total inférieur à 5 000 salariés, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros et avoir son siège social en France. Ces critères d'éligibilité sont appréciés sur la base des comptes consolidés de SOGECLAIR au 31 décembre 2015 en tenant compte des sociétés qui lui sont liées.

En conséquence, les actions SOGECLAIR peuvent pleinement être intégrées au sein des comptes PEA-PME.

Date prévisionnelle du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2016 : 11 mai 2016

A propos de SOGECLAIR

Concepteur de solutions et produits innovants à forte valeur ajoutée, SOGECLAIR apporte ses compétences en ingénierie et fabrication de haute qualité à tous les secteurs de pointe, notamment aéronautique, aérospatial, transports. Accompagnant ses clients et partenaires depuis la conception et la simulation jusqu'à la fin de vie du produit, à travers toute la chaîne de fabrication et la mise en service, le Groupe compte près de 1.400 collaborateurs répartis dans le monde entier afin d'offrir un service de qualité et de proximité à tous ses clients.

Pour plus d'informations contactez :

Marc Darolles, Directeur général adjoint +33(0)5 61 71 71 71 ou
Aurore Foulon, Secrétaire Général +33(0)5 61 71 71 71